



VOCABULAIRE DE L'INFORMATIQUE JUDICIAIRE

L'informatique s'impose comme une technologie incontournable dans les domaines du savoir, à tel point que la prise en compte des données informatiques comme éléments de preuve dans les procédures judiciaires est devenue l'objet d'une spécialisation : l'informatique judiciaire.

Qu'est-ce qu'une investigation numérique et quels éléments de preuve peut-elle révéler? Qu'en est-il de la recevabilité et de la valeur juridique de ces éléments de preuve? Comment mettre à profit les données stockées en mémoire volatile, ou celles qui ont fait l'objet de suppression ou de caviardage?

Fruit d'une collaboration entre l'Office québécois de la langue française, la Direction de l'informatique judiciaire de l'Autorité des marchés financiers, la division technologique de la Sûreté du Québec, la Chaire de recherche en forensique numérique de l'Université du Québec à Trois-Rivières et la division de l'informatique judiciaire de Revenu Québec, ce vocabulaire présente la terminologie bilingue concernant plus de 100 concepts liés à l'informatique judiciaire, cette discipline qui se situe au carrefour du droit et de l'informatique.

Symboles

-  Termes privilégiés
-  Termes utilisés dans certains contextes
-  Termes déconseillés

Ce vocabulaire est accessible en ligne à l'adresse suivante :

oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/vocabulaire-informatique-judiciaire.aspx.

Version PDF du 24 février 2025

Avertissement : Lors de la conversion du format HTML au format PDF, il est possible que certains caractères spéciaux ou signes typographiques (comme les espaces insécables) n'aient pas été correctement conservés. En cas de disparité, c'est la version en ligne du vocabulaire qui prévaut.



VOCABULAIRE DE L'INFORMATIQUE JUDICIAIRE

Index

A

acquisition de données, 1
acquisition logique, 2
acquisition physique, 3
authenticité, 4

B

bac à sable, 5
bloqueur d'écriture, 6

C

cahier de procès, 7
caviardage, 8
caviarder, 9
chaîne de possession, 10
chiffrement, 11
chiffrement de disque, 12
clavardage, 13
communication médiée par ordinateur, 14
compression de données, 15
conversation (1), 16
conversation (2), 17
copie, 18
copie bit à bit, 19
copie de sauvegarde, 20
copie judiciaire, 21
copie miroir, 22
cryptanalyse, 23

D

déduplication de données, 24
défaillance logique, 25
défaillance physique, 26
disque dur virtuel, 27
document (1), 28
document (2), 29
document papier, 30
document technologique, 31
documentation, 32
donnée, 33
données actives, 34
données archivées, 35
données de localisation, 36
données résiduelles, 37
données volatiles, 38

droit d'accès, 39

E

effacement, 40
effacement cryptographique, 41
élément de preuve, 42
élément de preuve numérique, 43
empreinte numérique, 44
en-tête de courriel, 45
équivalence fonctionnelle, 46
espace perdu, 47
extension de nom de fichier, 48

F

fiabilité, 49
fichier, 50
fichier en format natif, 51
fichier joint, 52
fil de discussion, 53
force probante, 54
format de fichier, 55
format de fichier natif, 56

G

géolocalisation, 57

H

horodatage, 58

I

image, 59
imbrication, 60
infonuagique, 61
information confidentielle, 62
information sensible, 63
informatique judiciaire, 64
intégrité, 65
investigation numérique, 66

L

logiciel, 67
logiciel d'application, 68

M

mémoire volatile, 69

mesure conservatoire, 70
métadonnée, 71
métadonnées autonomes, 72
métadonnées extrinsèques, 73
métadonnées intégrées, 74
métadonnées intrinsèques, 75
moyen de preuve, 76

N

nettoyage, 77
numérisation, 78
numéro Bates, 79

P

partition, 80
porte dérobée, 81
préservation de la preuve, 82
privilege d'accès, 83

R

recevabilité, 84
reconstitution de fichiers, 85
réduction de données, 86
réseau privé virtuel, 87

S

stockage d'instance unique, 88
structure logique, 89
support virtuel, 90
suppression, 91
surchiffrement, 92
système de fichiers, 93
système d'exploitation, 94
système hérité, 95

T

technologie de géolocalisation, 96
téléphone intelligent, 97
trace numérique (1), 98
trace numérique (2), 99
transfert, 100

V

valeur juridique, 101
virtualisation, 102



1. acquisition de données

Définition

Processus de création d'une copie complète ou partielle des données présentes sur un support de stockage, qui est produite de manière à préserver l'[intégrité](#) de celles-ci.



acquisition de données n. f.
acquisition n. f.

anglais

data acquisition
acquisition

2. acquisition logique

Définition

[Acquisition de données](#) qui consiste en la production d'une copie d'une [partition](#) donnée.

Notes

L'acquisition logique peut s'effectuer d'un support de stockage vers un autre, ou vers un fichier.



acquisition logique n. f.

anglais

logical acquisition

Le terme *logical acquisition* peut aussi désigner la production d'une copie de fichiers pertinents ou d'un type de fichier particulier que l'on trouve sur un support de stockage.

3. acquisition physique

Définition

[Acquisition de données](#) qui consiste en la production d'une [copie bit à bit](#) d'un support de stockage donné.

Notes

L'acquisition physique peut s'effectuer d'un support de stockage vers un autre, ou vers un fichier.



acquisition physique n. f.

anglais

physical acquisition

4. authenticité

Définition

Caractère des données ou des biens dont l'origine, ou, le cas échéant, l'auteur, ainsi que l'[intégrité](#) ont été attestés.



Notes

Il importe de distinguer l'authenticité de l'intégrité et de la [recevabilité](#).

✓ authenticité n. f.

anglais

authenticity

5. bac à sable

Définition

Environnement logiciel isolé, le plus souvent utilisé pour tester des logiciels ou pour analyser du code malveillant sans risquer d'endommager le système d'exploitation ou le logiciel hôte.

Notes

Par exemple, le bac à sable peut être employé pour traiter des données qui contiennent potentiellement un virus informatique ou pour tester un composant du logiciel ou encore une nouvelle fonctionnalité d'un site Web.

✓ bac à sable n. m.
espace de test n. m.

anglais

sandbox

6. bloqueur d'écriture

Définition

Système logiciel ou matériel conçu pour empêcher tout accès en écriture à un support de stockage numérique, le plus souvent utilisé afin de prévenir les modifications volontaires ou accidentelles d'un [élément de preuve numérique](#) lors de sa consultation ou de sa copie.

Notes

Le bloqueur d'écriture empêche la création, la suppression et la modification de données. Ce système permet ainsi de garantir que les données contenues dans un support de stockage numérique ne seront pas altérées d'une quelconque manière.

✓ bloqueur d'écriture n. m.

anglais

write blocker
write-blocker



7. cahier de procès

Définition

Document présentant de façon sommaire la preuve et les autres principaux éléments d'une cause en vue de la préparation d'un procès.

Notes

Le cahier de procès peut comprendre notamment l'identité des témoins ainsi que la teneur et la durée estimée de leur témoignage, les documents, pièces ou expertises qui seront déposés ainsi que la pertinence de la preuve relativement aux différents chefs d'accusation, aux différents accusés ou à leurs moyens de défense.

Dans le contexte d'un procès pénal, le juge peut ordonner à la poursuite de préparer un cahier de procès et de le communiquer à la défense. Il permet alors de faciliter la gestion de l'instance, ainsi que d'assurer le droit de l'accusé à une défense pleine et entière.



cahier de procès n. m.

anglais

trial notebook
trial book

8. caviardage

Définition

Masquage des informations jugées confidentielles ou sensibles, le plus souvent en les biffant d'une large bande noire, avant la diffusion ou la transmission d'un document.



caviardage n. m.

Le terme *caviardage* est un substantif dérivé du verbe *caviarder*, lui-même tiré de l'expression figurée *passer au caviar*. Cette expression serait issue d'une analogie entre la couleur noire du caviar, mets originaire de Russie, et les taches noires faites à l'encre et fréquemment utilisées pour censurer des textes à l'époque du tsar Nicolas 1^{er}.

anglais

redaction
redacting
blue pencil
blue-pencilling
blue-penciling
blackout
blacking out
censoring

9. caviarder

Définition

Masquer des informations jugées confidentielles ou sensibles, le plus souvent en les biffant d'une large bande noire, avant la diffusion ou la transmission d'un document.



VOCABULAIRE DE L'INFORMATIQUE JUDICIAIRE



caviarder v.

Le terme *caviarder* tire son nom de l'expression figurée *passer au caviar*. Cette expression serait issue d'une analogie entre la couleur noire du caviar, mets originaire de Russie, et les taches noires faites à l'encre et fréquemment utilisées pour censurer des textes à l'époque du tsar Nicolas 1^{er}.

anglais

redact
blue-pencil
black out
censor

10. chaîne de possession

Définition

Enregistrement, dans un document officiel, du parcours chronologique d'un [élément de preuve](#) physique ou électronique, du moment de sa collecte jusqu'au moment de sa production devant un tribunal, et qui permet d'en prouver l'[intégrité](#).



chaîne de possession n. f.
chaîne de continuité n. f.
chaîne de garde n. f.

Le mot *chaîne* peut aussi s'écrire *chaine* en vertu des rectifications de l'orthographe (*chaine de possession*, *chaine de continuité*, *chaine de garde*).

anglais

chain of custody
chain of evidence
chain of evidence custody
chain of possession

11. chiffrement

Définition

Opération par laquelle des données sont transformées à l'aide d'un algorithme de chiffrement de manière à les rendre inexploitable par quiconque ne possède pas la clé cryptographique permettant de les ramener à leur forme initiale.



chiffrement n. m.
cryptage n. m.

Bien que l'utilisation de *cryptage* ait parfois été critiquée pour désigner le chiffrement, on constate que ce terme et ses dérivés tendent à se généraliser dans la documentation spécialisée.



encryption

L'emprunt à l'anglais *encryption* est déconseillé puisqu'il ne s'inscrit pas dans la norme sociolinguistique du français au Québec.

anglais

encryption
encipherment
encrypting
enciphering



12. chiffrement de disque

Définition

Mesure de sécurité logique reposant sur le [chiffrement](#) de l'ensemble des données d'un disque dur.

Notes

La clé cryptographique permettant de déchiffrer et de rendre exploitables les données d'un disque dur chiffré est souvent liée à des données d'accès.



chiffrement de disque n. m.
chiffrement de disque dur n. m.

Par extension, on emploie également le terme *chiffrement de disque* pour désigner le chiffrement d'une [partition](#) ou de tout support de stockage électronique.

anglais

full disc encryption
FDE
disk encryption
whole disk encryption
hard disk encryption

13. clavardage

Définition

Activité par laquelle un internaute tient une conversation écrite, interactive et en temps réel avec d'autres internautes.

Notes

La majorité des logiciels de visioconférence offrent une fonction de clavardage.



clavardage n. m. Québec/Canada
cyberbavardage n. m. Québec/Canada
bavardage-clavier n. m. Québec/Canada
dialogue en ligne n. m.

Les termes *clavardage*, *cyberbavardage* et *bavardage-clavier* ont été proposés par l'Office québécois de la langue française en octobre 1997 pour désigner ce concept. *Clavardage* est un mot-valise formé à partir des mots *clavier* et *bavardage*. En France, le terme *dialogue en ligne* est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2006.



chat
tchat

Chat et sa variante *tchat* ne sont pas acceptables parce qu'ils ne sont pas légitimés dans l'usage en français au Québec. En effet, ces termes sont critiqués dans la majorité des ouvrages de référence québécois. Ils ne s'inscrivent donc pas sans réserve dans la norme sociolinguistique du français au Québec.

anglais

chat
text-based chat
Web chat
text chat
online chat



14. communication médiée par ordinateur

Définition

Communication entre personnes qui s'effectue par l'intermédiaire d'appareils informatiques connectés à un réseau.

Notes

La communication médiée par ordinateur comprend notamment le courrier électronique (y compris la transmission de fichiers joints), la messagerie instantanée, le [clavardage](#), le textage, ainsi que les publications sur les forums ou sur les médias sociaux.

La communication médiée par ordinateur est dite synchrone ou asynchrone, selon qu'elle requiert ou non la présence des participants de façon simultanée.



communication médiée par ordinateur

n. f.

CMO n. f.

communication assistée par ordinateur

n. f.

Dans les termes *communication médiée par ordinateur* et *communication assistée par ordinateur*, l'élément *ordinateur* est pris dans un sens large, comprenant non seulement les ordinateurs personnels, mais également les téléphones intelligents, par exemple.

Le terme *communication médiée par ordinateur* (et son sigle *CMO*) a été proposé à la fin des années 1990 comme solution de rechange aux termes alors en usage *communication assistée par ordinateur* (que l'on considérait manquer de précision) et *communication médiatisée par ordinateur* (*médiatiser* signifiant plutôt « diffuser par les médias »). L'élément *mediated* présent dans les termes anglais y est rendu par *médié*, dérivé de la même base que *médiation* et *médiateur*. Bien que le verbe *médier* soit généralement absent des dictionnaires contemporains, il est attesté en moyen français au sens de « servir de médiateur ou d'intermédiaire à ».

anglais

computer-mediated communication

CMC

technology-mediated communication

TMC

digitally mediated communication

DMC

electronically mediated communication

EMC

Avec la montée en popularité des téléphones intelligents, plusieurs autres termes, notamment *technology-mediated communication* (*TMC*), *digitally mediated communication* (*DMC*) et *electronically mediated communication* (*EMC*), ont été proposés afin d'évoquer plus clairement les appareils informatiques dans leur ensemble. Toutefois, c'est *computer-mediated communication* (*CMC*) qui continue à être majoritairement employé.

15. compression de données

Définition

Procédé de [réduction de données](#) par lequel un [fichier](#) passe à un nouveau [format de fichier](#), à partir duquel il est possible de restituer des données identiques ou considérées comme équivalentes aux données d'origine.

Notes

La compression s'effectue généralement par codage, chaque occurrence d'une séquence de plusieurs caractères étant remplacée par un code unique à deux caractères, et chaque occurrence de ces deux caractères étant à nouveau remplacée par la séquence originale lors de l'opération inverse. La compression peut également supprimer certaines données redondantes ou simplement jugées non indispensables, la compression se faisant alors sans ou avec perte d'information, respectivement. Le fichier peut ne pas être utilisable sous sa forme compressée.



✓ **compression de données** n. f.
compression n. f.

anglais

data compression
compression

16. conversation (1)

Définition

Fil de discussion dont les messages constitutifs prennent la forme de courriels.

Notes

Plusieurs logiciels de courrier électronique offrent l'option d'afficher les courriels individuellement ou par conversations, c'est-à-dire en regroupant ceux qui constituent une réponse directe ou indirecte à un même courriel initial.

✓ **conversation** n. f.
fil de discussion par courriel n. m.

De façon plus large, le terme **conversation** peut également désigner toute séquence de messages échangés entre un groupe déterminé de participants.

Le terme *courriel*, dans *fil de discussion par courriel*, désigne le système de correspondance et non le message. Au pluriel, on écrira donc : *des fils de discussion par courriel*.

anglais

conversation
e-mail thread
email thread

17. conversation (2)

Définition

Séquence de messages échangés entre un groupe déterminé de participants.

Notes

Les conversations peuvent notamment avoir lieu par courrier électronique (y compris par transmission de fichiers joints), par messagerie instantanée, par **clavardage** ou par textage.

La conversation est envisagée sous l'angle d'un groupe déterminé de participants, alors que le **fil de discussion** est envisagé sous l'angle d'un sujet commun. Par exemple, une séance de clavardage est une conversation, puisqu'elle concerne un groupe fermé de participants, mais typiquement pas un fil de discussion, puisque l'interaction est linéaire, chaque message étant nécessairement une réponse au plus récent des messages précédents. A contrario, une suite de publications au sujet commun sur un forum est un fil de discussion, mais pas une conversation, puisque de nouveaux participants peuvent s'ajouter par leur seule volonté. Enfin, un échange de courriels est à la fois un fil de discussion et une conversation, puisqu'il concerne un sujet déterminé (précisé dans son objet) et un groupe déterminé de participants (les expéditeurs et destinataires des messages).

✓ **conversation** n. f.

En contexte de courrier électronique, le terme **conversation** peut également désigner plus précisément un fil de discussion constitué de courriels.



anglais

conversation

18. copie

Définition

Reproduction, dont l'information et la forme sont pareilles à celles du [document](#) original, sur un même support ou un support dont la technologie et le format sont identiques.

Notes

En droit québécois, la copie se distingue d'un document résultant d'un [transfert](#), lequel s'effectue vers un support faisant appel à une technologie différente.

Un fichier PDF enregistré sur le disque dur d'un ordinateur qui est reproduit en format PDF sur une clé USB est un exemple de copie.



copie n. f.

anglais

copy

19. copie bit à bit

Définition

Reproduction intégrale, un bit après l'autre, de données contenues sur un support de stockage.

Notes

La copie bit à bit comprend notamment les [données actives](#) et les [données résiduelles](#), ainsi que l'information qui se trouve dans les espaces perdus et les espaces non alloués du support de stockage source.



copie bit à bit n. f.
copie physique n. f.

Au pluriel, on écrira : *des copies bit à bit, des copies physiques.*

anglais

bitstream copy

bit stream copy

bitstream backup

bit stream backup

bit-by-bit copy

sector-by-sector copy

20. copie de sauvegarde

Définition

Copie d'un ou plusieurs fichiers ou programmes, le plus souvent mise à jour à intervalles réguliers, et qui permet la restauration des données en cas de perte.



Notes

Les copies de sauvegarde peuvent être effectuées sur un support amovible tel qu'un disque dur ou une clé USB, ou encore dans le nuage informatique, généralement de manière automatisée.



copie de sauvegarde n. f.
copie de sécurité n. f.
copie de secours n. f.

En contexte, les termes *sauvegarde* et *copie* sont parfois employés seuls pour désigner ce concept.

anglais

backup copy
backup

21. copie judiciaire

Définition

Copie complète ou partielle des données présentes sur un support de stockage, qui est produite dans le cadre d'une [investigation numérique](#) et dont l'[authenticité](#) est établie.

Notes

La copie judiciaire peut être faite dans le cadre d'une [acquisition physique](#) ou d'une [acquisition logique](#).

L'authenticité de la copie judiciaire peut être démontrée au moyen de la [documentation](#) ou des [métadonnées](#), et son [intégrité](#) peut être vérifiée grâce à la comparaison des empreintes numériques.



copie judiciaire n. f.
image judiciaire n. f.

Le terme *copie miroir*, bien qu'il soit parfois employé dans le domaine judiciaire pour désigner le présent concept, a un sens plus large que celui de *copie judiciaire*.



copie forensique n. f.
image forensique n. f.

Le terme *forensique*, dans *copie forensique* et dans *image forensique*, est un emprunt à l'anglais *forensic* ou à l'allemand *forensisch* (lequel explique sans doute la forte récurrence du mot dans le français de la Suisse romande). L'adjectif *forensique* n'est pas privilégié; il est moins fréquent dans l'usage et fait l'objet d'une certaine réticence linguistique dans ses emplois à l'écrit. En effet, on trouve parfois ce terme encadré de guillemets ou présenté concomitamment avec un terme concurrent entre parenthèses.

anglais

forensic copy
forensic image

En contexte, le terme *forensic copy* peut également désigner plus précisément une copie bit à bit d'un disque dur vers un autre disque, et le terme *forensic image*, une copie bit à bit d'un disque dur vers un ou plusieurs fichiers.

22. copie miroir

Définition

Reproduction à l'identique des données contenues sur un support de stockage.



VOCABULAIRE DE L'INFORMATIQUE JUDICIAIRE

✓ copie miroir n. f.
copie parfaite n. f.

Au pluriel, on écrira : *des copies miroirs*. Le nom *miroir* s'accorde au pluriel parce qu'il est employé comme adjectif. Voir, à ce sujet, l'article *Règle générale du pluriel et du trait d'union pour le nom complément du nom* de la Banque de dépannage linguistique.

anglais
mirror copy

23. cryptanalyse

Définition

Ensemble des méthodes et procédés de décodage visant à rétablir en clair un cryptogramme, sans connaissance préalable de la clé de chiffrement.

Notes

On utilise la cryptanalyse pour mettre à l'épreuve les procédés de chiffrement utilisés en cryptographie.

La cryptanalyse emploie des méthodes telles que l'attaque par force brute et l'analyse de trafic.

✓ cryptanalyse n. f.
cryptoanalyse n. f.
analyse cryptographique n. f.

anglais
cryptanalysis
cryptoanalysis

24. déduplication de données

Définition

Repérage et élimination de [données](#) contenues dans un [fichier](#) et considérées comme redondantes en raison de la présence de données identiques dans un autre fichier.

Notes

La déduplication de données s'effectue généralement en repérant une séquence de bits identique au sein de fichiers non identiques, et en les supprimant ou en les remplaçant par des pointeurs vers un emplacement où ces données sont déjà stockées.

Il ne faut pas confondre la [réduction de données](#), qui est le processus visant à réduire la taille d'un fichier, et la déduplication de données, procédé spécifique de réduction des données qui concerne des données stockées dans des fichiers distincts. Lorsque ce sont les fichiers eux-mêmes qui sont redondants et éliminés, on parle de [stockage d'instance unique](#).

✓ déduplication de données n. f.
déduplication n. f.

Le terme *déduplication* est formé de *duplication*, « action de dupliquer, de créer un double », et du préfixe *dé-*, qui permet de dériver un terme désignant l'action inverse, soit celle d'éliminer de tels doubles.



anglais

data deduplication
deduplication
dedupe langue courante

25. défaillance logique

Définition

Cessation de la capacité d'une unité fonctionnelle d'accomplir une fonction en raison d'un problème touchant la [structure logique](#).

Notes

La défaillance logique d'un disque dur, par exemple, peut être causée par un virus, un reformatage ou la suppression de fichiers.



défaillance logique n. f.
défaillance logicielle n. f.

anglais

logical failure

26. défaillance physique

Définition

Cessation de la capacité d'une unité fonctionnelle d'accomplir une fonction en raison d'un problème touchant un composant.

Notes

La défaillance physique d'un disque dur, par exemple, peut être causée par des dommages ou des dysfonctionnements mécaniques ou électroniques.



défaillance physique n. f.
défaillance matérielle n. f.

anglais

physical failure

27. disque dur virtuel

Définition

Fichier dans lequel est encapsulée une fraction de l'espace d'un disque dur ou d'un disque électronique, et qui est utilisé comme un disque dur conventionnel par le système d'exploitation.

Notes

Un disque dur virtuel possède les mêmes fonctionnalités qu'un disque dur physique : il peut notamment héberger un système d'exploitation, un [système de fichiers](#) spécifique, des programmes ou même d'autres disques durs virtuels.



✓ disque dur virtuel n. m.
disque virtuel n. m.

anglais

virtual hard drive
virtual hard disk
virtual hard disk drive
virtual machine hard drive
virtual machine disk

28. document (1)

Définition

Fichier créé au moyen d'un [logiciel d'application](#).

Notes

Le document a pour fonction typique de servir de support à de l'information interprétable par l'humain, notamment sous forme textuelle. Bien qu'il soit généralement créé par l'utilisateur, il est parfois généré automatiquement, comme c'est le cas par exemple d'un journal produit par un système pour rendre compte de son fonctionnement.

✓ document n. m.

anglais

document

29. document (2)

Définition

Unité constituée par une quantité délimitée d'information intelligible, et par le support auquel elle est liée physiquement ou logiquement.

Notes

L'information peut être intelligible lorsqu'elle est représentée, par exemple, sous forme de mots, de sons ou d'images.

Parmi les documents, on distingue notamment les documents papier et les documents technologiques.

✓ document n. m.

anglais

document

30. document papier

Définition

[Document](#) dont le support est le papier.



Notes

Le document papier peut être manuscrit ou imprimé, ou encore être la copie papier d'un document créé sur un autre support. Les sciences documentaires l'opposent généralement au document électronique, alors que le droit, en contexte québécois, l'oppose au concept plus large de [document technologique](#).



document papier n. m.

Le pluriel des noms composés formés de deux noms dont le second s'apparente à un complément prépositionnel s'obtient en faisant varier le premier élément seulement. Au pluriel, on écrira donc : *des documents papier*.

anglais

paper document

31. document technologique

Définition

[Document](#) dont le support fait appel aux technologies de l'information.

Notes

Bien que plusieurs législations internationales opposent le [document papier](#) au document électronique, le droit québécois a plutôt retenu le concept de document technologique, plus englobant. En effet, les documents technologiques comprennent non seulement les documents électroniques (stockés par exemple sur un disque dur, un CD-ROM, une clé USB ou dans le nuage informatique), mais également les documents sur support analogique (comme une bande magnétique audio ou vidéo, ou une microfiche).

En droit québécois, la [valeur juridique](#) d'un document technologique est la même que celle d'un document papier, dans la mesure où son [intégrité](#) peut être assurée.



document technologique n. m.

anglais

technology-based document

32. documentation

Définition

Ensemble des notes explicatives qui permet d'établir qu'un document reproduit possède la même [valeur juridique](#) que l'original.

Notes

À titre d'exemple, un document issu d'un [transfert](#) doit être accompagné de la documentation qui démontre notamment que son [intégrité](#) a été préservée.



documentation n. f.

anglais

documentation



33. donnée

Définition

Représentation d'une information sous une forme conventionnelle destinée à en permettre le stockage, la transmission ou le traitement par des moyens automatiques.

Notes

Les données peuvent être stockées dans des [fichiers](#) ou des bases de données, et être rassemblées en enregistrements.

Bien que les données et l'information soient des concepts liés et qu'il convienne fréquemment d'employer l'un ou l'autre terme, ils ne sont pas pour autant synonymes. En effet, les données ne deviennent de l'information qu'au moment où elles sont interprétées et acquièrent une signification particulière dans un contexte déterminé.



donnée n. f.

Le terme *donnée* est généralement employé au pluriel.

En France, le terme *donnée* est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2000.

anglais

data

Le terme *data* est issu de la forme plurielle du latin *datum*. En anglais, cependant, *data* est considéré comme un collectif singulier. Lorsqu'il est nécessaire de faire référence à une donnée individuelle, on emploie généralement *data item*.

34. données actives

Définition

[Données](#) présentes sur les unités de stockage à accès direct d'un système informatique, sous une forme permettant aux utilisateurs de celui-ci d'avoir directement accès à l'information qu'elles représentent.

Notes

L'information est conservée sous forme de données actives tant qu'il est nécessaire d'y accéder fréquemment, puis sous forme de [données archivées](#) lorsqu'elle cesse d'être nécessaire aux opérations courantes, mais qu'elle doit tout de même être conservée. Le passage de données actives à données archivées s'effectue dans une perspective de gestion du cycle de vie de l'information.

Les données actives excluent les données qui ne sont accessibles qu'au moyen d'une restauration, d'une modification ou d'une reconstruction (comme les [données résiduelles](#)).

Il ne faut pas confondre les données actives et les données en cours d'utilisation.



données actives n. f. pl.

anglais

active data



35. données archivées

Définition

Données qui sont conservées par une organisation et qui peuvent être consultées au besoin, mais qui ne sont pas directement accessibles à partir de ses systèmes informatiques d'usage courant.

Notes

L'information est conservée sous forme de **données actives** tant qu'il est nécessaire d'y accéder fréquemment, puis sous forme de données archivées lorsqu'elle cesse d'être nécessaire aux opérations courantes, mais qu'elle doit tout de même être conservée. Le passage de données actives à données archivées s'effectue dans une perspective de gestion du cycle de vie de l'information.

Les données archivées sont généralement conservées sur des supports moins coûteux que les données actives, par exemple des bandes magnétiques ou autres supports amovibles. Elles peuvent également être présentes sur les supports de stockage courants de l'organisation, mais sous une forme qui fait qu'elles ne sont pas directement accessibles, par exemple celle de fichiers compressés.

Il ne faut pas confondre les données archivées et les copies de sauvegarde.



données archivées n. f. pl.



données d'archivage

Le calque *données d'archivage*, de l'anglais *archival data*, est déconseillé pour désigner ce concept. En effet, un complément de *données* introduit par la préposition *de* précise normalement la provenance des données (*données d'observation*, *données de géolocalisation*) ou ce à quoi elles sont destinées (*données d'apprentissage*, *données de connexion*); or, les données archivées ne sont pas des données qui proviennent d'un archivage ou des données qui servent à l'archivage, mais bien des données qui ont subi un archivage. En outre, bien que ce terme soit d'un emploi fréquent, il semble peu présent dans les sources spécialisées.

anglais

archival data
archived data

36. données de localisation

Définition

Données transmises ou stockées par un appareil électronique, qui sont relatives à sa position géographique à un moment donné.

Notes

Les données de localisation peuvent comprendre la latitude, la longitude et l'altitude, de même que la vitesse, l'accélération et la direction du mouvement. Elles sont généralement horodatées.



données de localisation n. f. pl.
données de géolocalisation n. f. pl.



anglais

location data
geolocation data

37. données résiduelles

Définition

Données restées en mémoire après suppression d'un fichier et avant nettoyage du support.

Notes

Les données résiduelles sont susceptibles de faire l'objet d'une exploitation non autorisée jusqu'à leur suppression définitive par écrasement.



données résiduelles n. f. pl.
résidu n. m. pl.

Les termes *données résiduelles* et *résidus* sont généralement employés au pluriel.

anglais

residual data
residue

38. données volatiles

Définition

Données hébergées dans une [mémoire volatile](#), qui s'effacent lors du redémarrage ou de la mise hors tension du système.

Notes

Les données volatiles, qui sont le plus souvent contenues dans la mémoire vive dynamique, comprennent notamment la date système, les utilisateurs connectés, les fichiers ouverts, les connexions réseau, les informations sur les processus, le contenu du presse-papiers ainsi que l'historique des commandes.



données volatiles n. f. pl.

anglais

volatile data

39. droit d'accès

Définition

Droit accordé à une entité, lui permettant d'accéder à des données afin de les consulter ou de les exploiter.

Notes

Il ne faut pas confondre le droit d'accès et le [privilège d'accès](#), qui est un droit d'accès particulier utilisé pour assurer la protection des systèmes d'information.



droit d'accès n. m.



anglais

access right
right of access

40. effacement

Définition

Opération consistant à détruire des [données](#) présentes sur un support de stockage en les écrasant.

Notes

L'effacement s'effectue généralement en libérant d'abord l'espace mémoire alloué aux données en supprimant les [fichiers](#) qui les contiennent, puis en écrivant de nouvelles valeurs dépourvues de signification dans ces emplacements, parfois à plusieurs reprises successives.

Il ne faut pas confondre l'effacement, dont le but est de faire en sorte que les données ne soient plus disponibles, et la [suppression](#), dont le but est généralement de désencombrer le support en libérant de l'espace sur ce dernier.

L'effacement de toutes les données présentes sur un support constitue une forme de [nettoyage](#).



effacement n. m.

anglais

erasure
wiping
shredding

Certains spécialistes de la sécurité informatique réservent le terme *erasure* à un effacement selon des procédures précises permettant de confirmer que toutes les données ont bien été écrasées, et emploient les termes *wiping* ou *shredding* en l'absence d'une telle étape de vérification (*wiping* désignant alors l'effacement de toutes les données présentes sur un support, et *shredding*, l'effacement de certaines données uniquement). Toutefois, dans l'usage, cette distinction n'est pas toujours respectée, et les trois termes sont généralement employés de façon plus ou moins interchangeable.

41. effacement cryptographique

Définition

Opération consistant à détruire la clé de déchiffrement associée à des données chiffrées dans le but de rendre impossible l'accès à ces dernières.

Notes

L'effacement cryptographique est généralement employé comme procédé de [nettoyage](#). Il est fréquemment combiné avec d'autres procédés, comme l'[effacement](#) des données, afin de réduire le risque que ces dernières puissent être récupérées. Toutefois, il peut constituer le seul procédé disponible pour nettoyer un support auquel on n'a pas physiquement accès, ou dont des copies peuvent avoir été faites.



effacement cryptographique n. m.



anglais

cryptographic erase
CE
cryptographic erasure
CE
crypto-erase
CE
crypto-shredding

42. élément de preuve

Définition

Élément utilisé pour démontrer l'existence ou la véracité d'un fait ou d'un acte, qui repose sur un [moyen de preuve](#).

Notes

Les preuves circonstancielles, matérielles, testimoniales et littérales, par exemple, sont des types d'éléments de preuve.



élément de preuve n. m.
preuve n. f.

Au pluriel, on écrira : *des éléments de preuve, des preuves.*

anglais

evidence
piece of evidence
item of evidence

43. élément de preuve numérique

Définition

[Élément de preuve](#) stocké sur un support électronique ou virtuel, et qui répond aux exigences légales en matière d'[authenticité](#).

Notes

Les exigences légales d'authentification des documents électroniques sont les mêmes que celles touchant les documents papier.



élément de preuve numérique n. m.
élément de preuve électronique n. m.
preuve numérique n. f.
preuve électronique n. f.

anglais

digital evidence
electronic evidence
digital proof
electronic proof



44. empreinte numérique

Définition

Séquence de caractères alphanumériques de longueur fixe, qui représente le contenu d'un message ou d'un fichier sans le révéler, dont la valeur unique est produite par un algorithme de hachage.

Notes

L'empreinte numérique est notamment utilisée pour valider l'intégrité d'un fichier téléchargé sur Internet, l'expéditeur d'un message ou les transactions de cryptomonnaies, ou encore pour le stockage des mots de passe par les fureteurs.

Par exemple, le destinataire valide le contenu d'un message reçu en calculant son empreinte numérique puis en la comparant à celle calculée par le destinateur avant l'envoi du message. Si les deux empreintes numériques sont identiques, le destinataire est assuré de son intégrité.



empreinte numérique n. f.
empreinte de hachage n. f.
valeur de hachage n. f.
condensé n. m.
condensat n. m.
somme de contrôle n. f.

On trouve également les termes *condensé du message*, *résumé de message* et *résumé du message*.

anglais

message digest
hash value
hash digest
fingerprint
cryptographic hash
cryptographic message digest

45. en-tête de courriel

Définition

Ensemble de **métadonnées** situé au début d'un courriel, qui fournit de l'information sur son origine et sur son acheminement.

Notes

L'en-tête d'un courriel est composé de différents champs dont plusieurs sont syntaxiquement facultatifs. Les champs obligatoires sont l'adresse courriel de l'auteur, ainsi que la date et l'heure de l'envoi. Parmi les champs facultatifs les plus courants, notons les informations relatives aux destinataires, l'objet du message, le code d'identification du message, et l'activité enregistrée par les divers serveurs de courrier électronique impliqués.

Le contenu d'un courriel est constitué de deux parties : l'en-tête et le corps.



VOCABULAIRE DE L'INFORMATIQUE JUDICIAIRE

- ✓ **en-tête de courriel** n. m.
- en-tête de courrier électronique** n. m.
- en-tête** n. m.

Le mot *en-tête* peut aussi s'écrire *entête* en vertu des rectifications de l'orthographe. Par ailleurs, il s'agit d'un nom masculin, bien qu'il soit souvent employé à tort au féminin. Voir, à ce sujet, l'article *Noms masculins employés indûment au féminin* de la *Banque de dépannage linguistique*.

Puisque les termes *courriel* et *courrier électronique* peuvent être dénombrables ou non, selon leur sens, la marque du pluriel est facultative lorsqu'ils sont compléments du nom : *des en-têtes de courriel* ou *des en-têtes de courriels*, *des en-têtes de courrier électronique* ou *des en-têtes de courriers électroniques*.

anglais

email header
e-mail header
email heading
e-mail heading
header
heading

46. équivalence fonctionnelle

Définition

Capacité de deux ou plusieurs supports technologiques, technologies ou procédés différents à remplir les mêmes fonctions sur le plan juridique.

Notes

Par exemple, l'équivalence fonctionnelle fait en sorte que deux documents portés par des supports différents peuvent avoir la même [valeur juridique](#), pourvu qu'ils comportent les mêmes informations, que leur [intégrité](#) soit respectée et qu'ils observent les règles de droit qui les régissent.

- ✓ **équivalence fonctionnelle** n. f.

anglais

functional equivalence

47. espace perdu

Définition

Espace non occupé par un fichier dans un groupe de secteurs attribué pour son stockage.

- ✓ **espace perdu** n. m.

anglais

slack space
file slack
wasted space



48. **extension de nom de fichier**

Définition

Série de caractères alphanumériques précédée d'un point et suivant le nom d'un [fichier](#), qui permet d'identifier le [format de fichier](#).

Notes

L'extension de nom de fichier indique au [système d'exploitation](#) quel [logiciel d'application](#) peut ouvrir le fichier et quelle icône afficher.

L'extension de nom de fichier est le plus souvent constituée de trois ou quatre caractères (ex. : .zip, .ogg, .pptx, .pdf, .txt, etc.). Selon les paramètres, l'extension de nom de fichier n'est pas toujours affichée par défaut.



extension de nom de fichier n. f.
extension de fichier n. f.
extension n. f.
suffixe de fichier n. m.

anglais

filename extension
file extension
extension
file suffix

49. **fiabilité**

Définition

Propriété d'un système informatique ou d'un [logiciel](#) capable d'assurer ses fonctions sans défaillance, dans des conditions préalablement définies et sur une période déterminée.



fiabilité n. f.

anglais

reliability

50. **fichier**

Définition

Ensemble structuré de [données](#) constituant une unité, stocké sur un support informatique sous un nom permettant de l'identifier.



Notes

Le nom de fichier est généralement suivi d'une extension indiquant le format de fichier.

On distingue notamment les fichiers texte, les fichiers image, les fichiers son, les fichiers vidéo, les fichiers exécutables (permettant de lancer un programme) et les fichiers système (nécessaires au fonctionnement du système d'exploitation).

Un fichier créé au moyen d'un logiciel d'application se nomme [document](#).



fichier n. m.

anglais

file

51. fichier en format natif

Définition

[Document](#) stocké dans son [format de fichier natif](#).

Notes

Un fichier en format natif peut n'être correctement lisible que par le logiciel d'application au moyen duquel il a été créé. Pour cette raison, il peut être nécessaire d'en faire la conversion vers un format d'échange de données, comme le format PDF ou le format TIFF, avant de le traiter sur un autre système informatique. Toutefois, une telle conversion peut entraîner la perte de données, notamment les [métadonnées intégrées](#), ou faire en sorte que le fichier ne puisse plus être modifié.



fichier en format natif n. m.

fichier au format natif n. m.



fichier natif

Le terme *fichier natif*, calque de l'anglais *native file*, ne convient pas pour désigner ce concept. En effet, bien qu'il soit parfois employé en contexte neutre par les spécialistes du domaine, le concept est le plus souvent abordé sous l'angle du format de fichier natif. En outre, *fichier natif* ne s'intègre pas au système linguistique du français sur le plan sémantique, puisque l'adjectif *natif* a notamment le sens de « originaire de tel endroit » ou celui de « que l'on a depuis la naissance »; il peut donc se dire du format de fichier, pour autant que l'on considère que le fichier peut naître, au sens figuré, mais pas du fichier lui-même.

anglais

native file

native format file

52. fichier joint

Définition

[Fichier](#) que l'on annexe à un courriel et qui est récupérable par le destinataire.

Notes

Le fichier joint peut être notamment un fichier texte, un fichier vidéo ou un fichier audio.



VOCABULAIRE DE L'INFORMATIQUE JUDICIAIRE



fichier joint n. m.
pièce jointe n. f.

p. j.
PJ

fichier annexé n. m.
fichier attaché n. m.

En France, le terme *pièce jointe* est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2000.

Bien qu'il ait déjà fait l'objet de critiques, le terme *fichier attaché*, calqué sur l'anglais, est acceptable parce qu'il s'intègre au système linguistique du français sur le plan sémantique. En effet, en informatique, l'adjectif *attaché* en est venu par extension de sens à signifier « joint par une attache virtuelle ».

anglais

attachment
attached file
attached document

53. fil de discussion

Définition

Ensemble de messages sur un même sujet, organisés selon un ordre chronologique ou hiérarchique, dont chacun, à l'exception du message initial, constitue une réponse à ce dernier ou à une réponse précédente.

Notes

Les fils de discussion sont liés à la fonction de réponse offerte par certains logiciels d'application, notamment les forums ou les logiciels de courrier électronique. Lorsqu'un message est rédigé en réponse à un autre, l'identifiant de ce dernier est associé à la réponse sous forme de **métadonnées**, ce qui marque leur appartenance à un même fil de discussion.

Le fil de discussion est envisagé sous l'angle d'un sujet commun, alors que la **conversation** est envisagée sous l'angle d'un groupe déterminé de participants. Par exemple, une séance de **clavardage** est une conversation, puisqu'elle concerne un groupe fermé de participants, mais typiquement pas un fil de discussion, puisque l'interaction est linéaire, chaque message étant nécessairement une réponse au plus récent des messages précédents. A contrario, une suite de publications portant sur un sujet commun sur un forum est un fil de discussion, mais pas une conversation, puisque de nouveaux participants peuvent s'ajouter par leur seule volonté. Enfin, un échange de courriels est à la fois un fil de discussion et une conversation, puisqu'il concerne un sujet déterminé (précisé dans son objet) et un groupe déterminé de participants (les expéditeurs et destinataires des messages).



fil de discussion n. m.
fil n. m.

Le pluriel d'un mot composé formé d'un nom suivi d'un groupe prépositionnel s'obtient généralement en faisant varier le premier élément seulement. On écrira donc : *des fils de discussion*.

anglais

discussion thread
thread

54. force probante

Définition

Valeur juridique devant être accordée à un **élément de preuve**.



Notes

La force probante d'un document dépend notamment de sa légitimité et de son inaltérabilité. Plus l'information qu'il porte est engageante, plus sa force probante sera grande.



force probante n. f.
valeur probante n. f.

anglais

probative value
probative force
evidentiary value
evidential value
evidential weight
evidentiary weight

55. format de fichier

Définition

Structure définie de données contenues dans un fichier, établie selon des règles qui régissent notamment leur sauvegarde, leur affichage et leur manipulation par un logiciel compatible.

Notes

À chaque format de fichier est associée une [extension de nom de fichier](#) qui permet de l'identifier.



format de fichier n. m.

En contexte, le terme *format* est parfois employé seul.

anglais

file format

56. format de fichier natif

Définition

[Format de fichier](#), généralement propriétaire, attribué par un logiciel d'application à un [document](#) lors de sa création.



format de fichier natif n. m.
format natif n. m.

Les termes *format de fichier natif* et *format natif*, calques de l'anglais *native file format* et *native format*, sont acceptables pour désigner ce concept. En effet, *natif*, qui signifie « que l'on a depuis la naissance », s'interprète ici selon le sens figuré de *naître*, soit « commencer à exister », qui peut se dire d'objets inanimés ou immatériels. C'est ainsi que l'on dira, par exemple, qu'un cours d'eau naît à tel endroit ou qu'un mouvement est né à telle époque. En outre, ces termes sont employés sans réserve par les spécialistes du domaine de l'informatique.

anglais

native file format
native format



57. géolocalisation

Définition

Détermination plus ou moins précise, par des moyens technologiques, de la position géographique d'un appareil électronique à un moment donné.

Notes

La géolocalisation ne permet de déterminer que la position de l'appareil, généralement un appareil mobile dont la position est susceptible de changer dans le temps, à un moment donné. Toutefois, elle peut constituer un indice de la présence d'un individu, par exemple l'utilisateur de l'appareil, au même endroit et au même moment.

On nomme [technologie de géolocalisation](#) un ensemble de savoirs et de techniques appliqués à la géolocalisation. De telles technologies peuvent s'appuyer sur des [données de localisation](#) provenant directement de l'appareil, ou encore sur d'autres indices, par exemple l'adresse IP de celui-ci.

Parmi les champs d'application de la géolocalisation, notons les systèmes de navigation routière, le marketing ciblé, le géomarketing, le géorepérage et l'[investigation numérique](#).



géolocalisation n. f.

Les mots composés formés avec *géo-* s'écrivent généralement sans trait d'union.

anglais

geolocation
geopositioning

58. horodatage

Définition

Opération consistant à attribuer une marque temporelle précise, incluant la date et l'heure, à un document, à une donnée ou à une intervention.

Notes

Lorsqu'il est nécessaire que l'horodatage soit certifié, il est généralement fait par un tiers appelé autorité d'horodatage.



horodatage n. m.
horodation n. f.

anglais

timestamping

59. image

Définition

[Copie bit à bit](#) qui est enregistrée, sous forme compressée ou non, dans un fichier.



- ✓ image n. f.
- copie image n. f.
- copie-image n. f.

Au pluriel, on écrira : *des copies images* ou *des copies-images*. Le deuxième élément (*image*) est au pluriel parce qu'il est employé comme adjectif. Par ailleurs, la présence du trait d'union entre le nom complément et le nom qu'il complète dépend du degré de figement de l'expression. Voir, à ce sujet, l'article *Règle générale du pluriel et du trait d'union pour le nom complément du nom* de la Banque de dépannage linguistique.

anglais

image
image copy

60. imbrication

Définition

Insertion d'une unité structurée de données dans un élément de nature semblable, comme partie intégrante de celui-ci.

Notes

L'élément imbriqué peut être par exemple une image intégrée à un document texte, un fichier joint à un courriel, ou encore une paire de balises HTML ouvertes et refermées au sein d'une autre paire de balises.

- ✓ imbrication n. f.
- emboîtement n. m.
- emboitement n. m. rectifications de l'orthographe

anglais

nesting

61. infonuagique

Définition

Modèle informatique dans lequel le stockage des données et leur traitement sont externalisés sur des serveurs distants accessibles à la demande à partir de tout appareil bénéficiant d'une connexion Internet.

- ✓ infonuagique n. f.
- informatique en nuage n. f.
- nuagique n. m. et f.

Le terme *informatique en nuage*, créé à partir des mots *informatique* et *nuagique* (synonyme peu fréquent de *nuageux*), a été proposé par l'Office québécois de la langue française en novembre 2009 pour désigner ce concept.

Informatique en nuage, tout comme *informatique*, peut aussi être adjectif (ex. : *les services informatiques*).

En France, le terme *informatique en nuage* est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2010.

anglais

cloud computing



62. information confidentielle

Définition

Information qui ne doit être communiquée ou rendue accessible qu'aux personnes et aux entités autorisées.



information confidentielle n. f.
donnée confidentielle n. f.

On parlera plus spécifiquement d'**information sensible** lorsqu'une information confidentielle a le potentiel de mettre en péril l'intégrité de la personne ou de l'organisation qu'elle concerne.

anglais

confidential information
confidential data

63. information sensible

Définition

Information confidentielle dont la divulgation, l'altération, la perte ou la destruction sont susceptibles de porter préjudice à la personne ou à l'organisation qu'elle concerne.

Notes

Les informations sensibles peuvent notamment être de nature nominative, professionnelle, économique, financière, stratégique ou organisationnelle.



information sensible n. f.
donnée sensible n. f.
information critique n. f.
donnée critique n. f.

En ce qui concerne la sécurité des individus et des organisations, les termes *information sensible* et *donnée sensible*, bien que calqués sur l'anglais, sont acceptables. Ils s'emploient aujourd'hui couramment dans le domaine de l'informatique, où ils ont acquis un sens bien précis, puisqu'ils permettent d'exprimer à la fois les idées de « confidentialité », de « risque de préjudice » et de « risque d'atteinte à la sécurité ».

anglais

sensitive information
sensitive data
sensitive asset

64. informatique judiciaire

Définition

Étude systématique des procédures juridiques, des textes de loi ainsi que des techniques et protocoles d'investigation légale au regard de l'**élément de preuve numérique**.

Notes

L'informatique judiciaire traite notamment des questions en lien avec la **valeur juridique** de la preuve numérique, des aspects pratiques de sa manipulation, de sa collecte jusqu'à sa production devant le tribunal en passant par sa conservation, ainsi que des techniques d'analyse et des outils logiciels spécialisés.

Il importe de ne pas confondre l'informatique judiciaire et l'**investigation numérique**.



VOCABULAIRE DE L'INFORMATIQUE JUDICIAIRE



informatique judiciaire n. f.
informatique légale n. f.
criminalistique numérique n. f.

En France, le terme *criminalistique numérique* est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2021.



science forensique numérique n. f.
forensique numérique n. f.

Le terme *forensique*, dans *science forensique numérique* ou *forensique numérique*, est un emprunt à l'anglais *forensic* ou à l'allemand *forensisch* (lequel explique sans doute la forte récurrence du mot dans le français de la Suisse romande). Les termes *science forensique numérique* et *forensique numérique* ne sont pas privilégiés puisqu'ils semblent faire l'objet de certaines réticences, qui se manifestent entre autres, à l'écrit, par l'utilisation de marques typographiques (guillemets, italique) visant à souligner leur caractère étranger.

anglais

digital forensics
digital forensic science

65. intégrité

Définition

Caractère des données ou des biens qui n'ont subi aucune altération.

Notes

Il importe de distinguer l'intégrité de l'[authenticité](#) et de la [recevabilité](#).



intégrité n. f.

anglais

integrity

66. investigation numérique

Définition

Procédure méthodique visant à identifier, à collecter, à conserver et à analyser des informations stockées électroniquement en vue de leur production en tant qu'éléments de preuve dans une enquête ou un litige.

Notes

La structure d'une investigation numérique se conforme le plus souvent au *Modèle de référence des données électroniques* (en anglais, *Electronic Discovery Reference Model* ou *EDRM*) mis au point en 2006, en réponse au manque de réglementation et de lignes directrices pour encadrer cette procédure.

Dans une investigation numérique, tout type de [données](#) peut servir de preuve : courriels, messages instantanés, messages vocaux, photographies, métadonnées, feuilles de calcul, fichiers audio et vidéo, fichiers de base de données, captures d'écran, etc.

Il importe de ne pas confondre l'investigation numérique et l'[informatique judiciaire](#).



VOCABULAIRE DE L'INFORMATIQUE JUDICIAIRE



investigation numérique n. f.
investigation informatique n. f.
investigation électronique n. f.

En France, le terme *investigation informatique* est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2010.



analyse forensique n. f.

Le terme *forensique*, dans *analyse forensique*, est un emprunt à l'anglais *forensic* ou à l'allemand *forensisch* (lequel explique sans doute la forte récurrence du mot dans le français de la Suisse romande). L'adjectif *forensique* n'est pas privilégié; il est moins fréquent dans l'usage et fait l'objet d'une certaine réticence linguistique dans ses emplois à l'écrit. En effet, on trouve parfois ce terme encadré de guillemets ou présenté concomitamment avec un terme concurrent entre parenthèses.

anglais

electronic discovery
e-discovery
electronic data discovery
EDD
electronic document discovery
EDD
computer investigation

67. logiciel

Définition

Ensemble des programmes constituant une unité destinée à effectuer un traitement particulier sur un ordinateur.

Notes

Dans le vocabulaire courant, *logiciel*, *programme*, *application* et parfois *utilitaire* sont employés de façon concurrente. En fait, une application et un utilitaire sont des types de logiciels, tandis qu'un programme est partie constituante du logiciel.

Le logiciel est nécessaire au matériel pour gérer les données.



logiciel n. m.

En France, le terme *logiciel* est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2000.

anglais

software

68. logiciel d'application

Définition

Ensemble de programmes dont se servent les utilisateurs afin d'accomplir une tâche ou une activité particulière.

Notes

Par exemple, les traitements de texte, les navigateurs Web et les jeux vidéo sont des logiciels d'application.

Les logiciels d'application se distinguent des logiciels de base, qui concernent les fonctions sur lesquelles repose l'exploitation d'un ordinateur.



logiciel d'application n. m.
programme d'application n. m.
application n. f.
appli n. f.
logiciel applicatif n. m.
applicatif n. m.

Au pluriel, on écrira : *des applis.*

anglais

application software
software application
application program
application
app

69. mémoire volatile

Définition

Mémoire très rapide qui enregistre les données sous forme électrique dans des transistors.

Notes

La mémoire volatile peut conserver les données qu'elle héberge seulement quand l'appareil hôte reste sous tension; les données s'effacent lors d'un redémarrage ou d'une mise hors tension.

La mémoire vive dynamique et la mémoire cache sont des exemples de mémoire volatile couramment employée dans les dispositifs informatiques.



mémoire volatile n. f.
mémoire non rémanente n. f.
mémoire temporaire n. f.

En France, le terme *mémoire volatile* est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2011.

anglais

volatile memory
volatile storage
temporary memory
temporary storage

70. mesure conservatoire

Définition

Ordonnance d'un tribunal émise, dans l'attente d'un jugement définitif, afin d'exiger du défendeur qu'il prenne des dispositions ou qu'il cesse une activité pour protéger des biens ou des droits du demandeur, en jeu dans un procès, ou pour assurer sa sécurité physique.

Notes

Il peut s'agir, par exemple, de prévoir la réparation d'un tort par la réquisition d'un bien de valeur dans le cas où une indemnisation monétaire serait impossible ou, dans le règlement d'une affaire conjugale, de protéger les droits d'un enfant alors que le processus judiciaire est en cours.



mesure conservatoire n. f.

Étant donné que cette ordonnance inclut plusieurs mesures, le terme *mesure conservatoire* est souvent relevé au pluriel.

anglais

injunctive relief
conservatory measure

71. métadonnée

Définition

Donnée qui renseigne sur la nature de certaines autres données dans le but d'en faciliter la compréhension et la gestion.

Notes

Le nom d'un fichier, sa taille, sa date de création ou de modification sont des exemples de métadonnées.



métadonnée n. f.

anglais

metadata

72. métadonnées autonomes

Définition

[Métadonnées](#) stockées indépendamment du [document technologique](#) contenant les données sur lesquelles elles renseignent.

Notes

Les métadonnées autonomes peuvent être stockées, par exemple, dans une base de données, une base de registre ou un fichier de journalisation, où elles sont généralement associées à des indications sur l'emplacement des données décrites. Un même document peut regrouper des métadonnées autonomes portant sur des données stockées dans plusieurs documents.

Les métadonnées autonomes s'opposent aux [métadonnées intégrées](#).

Il ne faut pas confondre les métadonnées autonomes, caractérisées par la façon dont elles sont stockées, et les [métadonnées extrinsèques](#), caractérisées par ce sur quoi elles portent.



métadonnées autonomes n. f. pl.
métadonnées externes n. f. pl.

anglais

stand-alone metadata
external metadata
detached metadata



73. métadonnées extrinsèques

Définition

Métadonnées portant sur un élément autre qu'une caractéristique ou une propriété des données sur lesquelles elles renseignent.

Notes

Les métadonnées extrinsèques comprennent, par exemple, les informations sur le contexte de création et les modalités d'accès ou d'utilisation des données. Certaines métadonnées comme l'auteur ou la date de création peuvent être considérées comme des métadonnées extrinsèques ou comme des **métadonnées intrinsèques**, selon la source.

Il ne faut pas confondre les métadonnées extrinsèques, caractérisées par ce sur quoi elles portent, et les **métadonnées autonomes**, caractérisées par la façon dont elles sont stockées.



métadonnées extrinsèques n. f. pl.

anglais

extrinsic metadata

74. métadonnées intégrées

Définition

Métadonnées stockées à même le **document technologique** contenant les données sur lesquelles elles renseignent.

Notes

Les métadonnées intégrées sont généralement créées au même moment que les données sur lesquelles elles portent, parfois par l'auteur de celles-ci, mais le plus souvent automatiquement. Elles présentent l'avantage d'accompagner les données lors d'un déplacement ou d'une copie. Il peut s'agir par exemple d'un **en-tête de courriel**, d'un en-tête de bloc, des balises Méta d'une page Web ou de l'estampille temporelle d'une photo.

Les métadonnées intégrées s'opposent aux **métadonnées autonomes**.

Il ne faut pas confondre les métadonnées intégrées, caractérisées par la façon dont elles sont stockées, et les **métadonnées intrinsèques**, caractérisées par ce sur quoi elles portent.



métadonnées intégrées n. f. pl.
métadonnées incorporées n. f. pl.
métadonnées internes n. f. pl.

anglais

embedded metadata
internal metadata

75. métadonnées intrinsèques

Définition

Métadonnées portant sur une caractéristique ou une propriété des données sur lesquelles elles renseignent.



Notes

Les métadonnées intrinsèques comprennent, par exemple, le nom du fichier et autres identifiants uniques, le numéro de la version ou la taille du fichier. Certaines métadonnées comme l'auteur ou la date de création peuvent être considérées comme des métadonnées intrinsèques ou comme des [métadonnées extrinsèques](#), selon la source.

Il ne faut pas confondre les métadonnées intrinsèques, caractérisées par ce sur quoi elles portent, et les [métadonnées intégrées](#), caractérisées par la façon dont elles sont stockées.



métadonnées intrinsèques n. f. pl.

anglais

intrinsic metadata

76. moyen de preuve

Définition

Moyen utilisé pour démontrer l'existence ou la véracité d'un fait ou d'un acte.

Notes

La présomption, l'élément matériel, le témoignage, l'écrit et l'aveu, par exemple, sont des moyens de preuve.



moyen de preuve n. m.

mode de preuve n. m.

anglais

means of proof

mode of proof

77. nettoyage

Définition

Opération ou processus visant à rendre inaccessibles, de façon permanente et irréversible, les [données](#) présentes sur un support de stockage.

Notes

Le nettoyage vise généralement à permettre la réutilisation du support par un nouvel utilisateur, notamment lorsqu'il est effectué par [effacement](#) des données ou par [effacement cryptographique](#). Toutefois, certaines sources considèrent également la destruction physique du support comme une forme de nettoyage.

Il ne faut pas confondre le nettoyage du support, qui en élimine les données, et le nettoyage de données, par lequel sont repérées et corrigées les anomalies présentes dans les données elles-mêmes.



nettoyage n. m.

anglais

sanitization

sanitisation

La forme *sanitisation* est en usage notamment au Royaume-Uni, en Australie et en Nouvelle-Zélande.



78. numérisation

Définition

Conversion d'informations analogiques en valeurs numériques correspondantes, manipulables par ordinateur.

Notes

Sons, images et textes sont des informations analogiques.

En géomatique, la numérisation des cartes ou des autres formes de représentations graphiques s'effectue soit manuellement, au moyen d'une table à numériser, soit automatiquement, au moyen d'un numériseur à balayage, par exemple.



numérisation n. f.



digitalisation

L'emprunt *digitalisation* est déconseillé, tout comme l'adjectif *digital* dont il est dérivé, parce qu'il ne s'inscrit pas dans la norme sociolinguistique du français au Québec. *Digital* fait uniquement référence aux doigts de la main.

anglais

digitizing
digitization

79. numéro Bates

Définition

Identifiant numérique ou alphanumérique unique assigné à chaque page de chaque document destiné à être traité dans le contexte d'un même dossier, composé d'une partie séquentielle et, généralement, d'une partie fixe.

Notes

Les numéros Bates sont utilisés afin de faciliter le traitement de dossiers volumineux composés de plusieurs documents, notamment dans les domaines du droit et de la santé.

La partie fixe, qui peut être numérique ou alphanumérique, sert à identifier le dossier; il peut s'agir par exemple du numéro de celui-ci, ou encore des initiales du client. Elle apparaît comme préfixe ou comme suffixe de la partie séquentielle, numérique, qui identifie les composants individuels du dossier.

Le numéro Bates peut être intégré à l'en-tête ou au pied de page du document, notamment s'il s'agit d'un document papier, ou encore à son nom de fichier ou à ses métadonnées dans le cas d'un [document technologique](#).



numéro Bates n. m.

Le terme *numéro Bates* est formé à partir du nom de l'inventeur américain Edwin G. Bates, qui a breveté vers la fin du XIX^e siècle divers appareils mécaniques à incrémentation automatique permettant d'estampiller de tels identifiants.

anglais

Bates number



80. **partition**

Définition

Division logique de l'espace d'un support de stockage magnétique ou électronique, qui fonctionne comme si elle était physiquement séparée de l'autre ou des autres divisions logiques.

Notes

Les partitions sont le plus souvent utilisées pour faciliter le classement des données ou encore pour l'installation d'un ou de plusieurs systèmes d'exploitation supplémentaires utilisant des systèmes de fichiers différents.

 **partition** n. f.

anglais

partition

81. **porte dérobée**

Définition

Accès caché à un programme prévu pour les tests et la maintenance, ou ajouté de manière malveillante a posteriori, et qui permet le contournement des mécanismes de sécurité.

 **porte dérobée** n. f.
trappe n. f.
porte dissimulée n. f.

anglais

backdoor
trapdoor
manhole

82. **préservation de la preuve**

Définition

Mesure visant à interrompre le processus habituel de traitement des documents afin d'éviter l'élimination d'informations susceptibles de servir de preuve, dans le contexte d'un audit, d'une enquête ou d'un litige, éventuel ou en cours.

 **préservation de la preuve** n. f.
conservation de la preuve n. f.

anglais

legal hold
litigation hold



83. privilège d'accès

Définition

Droit d'accès particulier généralement réservé à des entités ayant la responsabilité de la protection et de la gestion des systèmes d'information.

Notes

Le privilège d'accès peut être accordé à une personne, comme l'administrateur de système, afin qu'elle travaille à maintenir la sécurité des données et la confidentialité des informations.



privilège d'accès n. m.

anglais

access privilege

84. recevabilité

Définition

Qualité d'un **moyen de preuve** ou d'un **élément de preuve** qui remplit les conditions légales nécessaires à sa prise en considération par le tribunal.

Notes

Il importe de distinguer la recevabilité de l'**authenticité** et de l'**intégrité**.



recevabilité n. f.
admissibilité n. f.

anglais

admissibility

85. reconstitution de fichiers

Définition

Technique permettant de reconstituer, par l'analyse des données brutes, des informations qui ne peuvent plus être récupérées à partir du **système de fichiers** original.

Notes

La reconstitution de fichiers est employée pour récupérer des fichiers supprimés ou des fragments de fichiers lorsque le support de stockage est endommagé, ou lorsque des fichiers ne sont pas accessibles par le système de fichiers dans le cadre d'une enquête criminelle.



reconstitution de fichiers n. f.
reconstruction de fichiers n. f.

anglais

file carving
data carving

En contexte, le terme *carving* est parfois employé seul.



86. réduction de données

Définition

Processus visant à réduire le nombre de bits nécessaires pour représenter des [données](#), afin d'en faciliter le stockage ou la transmission.

Notes

La réduction de données comprend notamment la [compression de données](#), la [déduplication de données](#) et le [stockage d'instance unique](#).



réduction de données n. f.

anglais

data reduction

87. réseau privé virtuel

Définition

Canal de communication privé dont les extrémités sont mutuellement authentifiées, utilisant l'infrastructure d'un réseau public, le plus souvent Internet, afin de transmettre des données protégées grâce à l'utilisation de techniques de [chiffrement](#).

Notes

Les réseaux privés virtuels sont par exemple utilisés pour le télétravail ou pour relier des bureaux distants par Internet afin de transmettre des informations confidentielles.



réseau privé virtuel n. m.
RPV n. m.
réseau virtuel privé n. m.
RVP n. m.

En France, les termes *réseau privé virtuel* et *RPV* sont recommandés officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2006.

anglais

virtual private network
VPN

88. stockage d'instance unique

Définition

Repérage et élimination de [fichiers](#) considérés comme redondants en raison de la présence d'un fichier identique sur le même support.



Notes

Le stockage d'instance unique peut s'effectuer par le repérage de fichiers qui constituent des doublons exacts, par exemple s'ils partagent la même [empreinte numérique](#), ou partiels, s'ils présentent des différences mineures et non substantielles.

Le stockage d'instance unique est notamment utilisé avec les pièces jointes de courriels. Si le même fichier est envoyé à des destinataires multiples, une seule copie du fichier est stockée sur le serveur, et le message acheminé à chaque destinataire est plutôt accompagné d'un pointeur vers cette copie.

Certaines sources considèrent le stockage d'instance unique comme une forme de [déduplication de données](#), alors que d'autres les considèrent comme des concepts distincts.



stockage d'instance unique n. m.

stockage d'instance simple n. m.

SIS n. m.

anglais

single instance storage

SIS

89. structure logique

Définition

Organisation des données stockées en fonction des flux, des relations qui les lient et des contraintes qui en régissent l'accès.



structure logique n. f.

anglais

logical design

90. support virtuel

Définition

Support de stockage dépourvu d'une forme physique, qui permet de consigner l'information sous forme numérique.

Notes

Parmi les supports virtuels, on distingue notamment les divers types de documents électroniques ou encore Internet.

Les supports virtuels, tout comme les données qui y sont consignées, ne sont en substance que des réalités numériques. Cet aspect immatériel des supports virtuels est cependant relatif puisqu'ils sont eux-mêmes inévitablement stockés sur un support physique, que ce soit sur des serveurs ou encore dans la mémoire d'un appareil électronique.



support virtuel n. m.

anglais

virtual medium



91. suppression

Définition

Opération consistant à faire disparaître un [fichier](#) d'un support de stockage en cessant de l'indexer au sein du [système de fichiers](#) de celui-ci.

Notes

La suppression vise généralement à libérer de l'espace de stockage.

Après sa suppression, le fichier n'est plus accessible à l'utilisateur par les moyens habituels, et les emplacements de mémoire qui étaient alloués aux [données](#) qu'il contenait sont marqués comme de l'espace disponible. Toutefois, les données elles-mêmes continuent d'exister sur le support sous forme de [données résiduelles](#) jusqu'à ce qu'elles soient écrasées, intentionnellement ou comme conséquence de l'utilisation continue du support.

Il ne faut pas confondre la suppression et l'[effacement](#), qui vise à faire disparaître les données de façon définitive, ou l'envoi à la corbeille, qui déplace le fichier en vue de sa suppression ultérieure.



suppression n. f.

Puisque les fichiers sont constitués de données, et que la suppression du fichier entraînera à terme la disparition de ces données, l'un ou l'autre terme pourra convenir comme complément de *suppression*. On parlera donc de *suppression de fichier* ou de *suppression de données*.

anglais

deletion

92. surchiffrement

Définition

Procédé cryptographique qui consiste à chiffrer une donnée à plusieurs reprises, généralement en utilisant différentes clés cryptographiques ou différents algorithmes de chiffrement.

Notes

Lorsqu'une donnée est chiffrée à deux reprises, on parle plus précisément de double chiffrement.



surchiffrement n. m.

chiffrement multiple n. m.

anglais

multiple encryption

multiple encipherment

superencryption

superencipherment

cascade encryption

cascade ciphering



93. système de fichiers

Définition

Structure logique associée à une mémoire auxiliaire, qui détermine la manière dont les fichiers sont stockés, consultés et manipulés.

Notes

Le FAT32, le exFAT, le NTFS, le HSF et le Ext3 sont des exemples de système de fichiers répandus.

Les disques durs et les disques électroniques peuvent être séparés en plusieurs [partitions](#) contenant chacune un système de fichiers.



système de fichiers n. m.

système de gestion de fichiers n. m.

SGF n. m.

anglais

file system

FS

94. système d'exploitation

Définition

[Logiciel](#) faisant office d'interface entre les composants informatiques et l'utilisateur, qui assure notamment l'exécution des programmes, l'allocation des ressources matérielles et le contrôle des opérations d'entrée-sortie sur les périphériques.

Notes

Windows, macOS, Ubuntu, Android et iOS sont des exemples de système d'exploitation.



système d'exploitation n. m.

SE n. m.

En France, le terme *système d'exploitation* est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2000.

anglais

operating system

OS

95. système hérité

Définition

Matériel, logiciel ou système informatique qui continue d'être utilisé par une organisation même s'il est issu d'une génération précédente.



Notes

Le plus souvent, les systèmes hérités ne peuvent s'intégrer aux systèmes modernes ni interagir avec eux; les données qu'ils contiennent restent donc cloisonnées.

Plusieurs raisons peuvent expliquer la décision de ne pas mettre à jour un système hérité ou de ne pas le remplacer : le fonctionnement est satisfaisant ou ne peut être interrompu, le fonctionnement n'est pas maîtrisé en raison du départ de ses développeurs, la mise à jour est trop coûteuse ou trop compliquée, etc.



système hérité n. m.
 système patrimonial n. m.
 système obsolète n. m.

anglais

legacy system

96. technologie de géolocalisation

Définition

Ensemble de techniques et de savoirs appliqués à la [géolocalisation](#).

Notes

Les technologies de géolocalisation comprennent celles dont l'application prévue est la géolocalisation, comme le système de localisation GPS et les étiquettes d'identification par radiofréquence. Toutefois, les données provenant des bornes Wi-Fi ou des antennes GSM ainsi que les adresses IP peuvent également être mises à profit comme technologies de géolocalisation.



technologie de géolocalisation n. f.

anglais

geolocation technology
 position determination technology
 PDT

97. téléphone intelligent

Définition

Téléphone cellulaire qui, en plus d'offrir des fonctions téléphoniques, intègre un ordinateur personnel lui permettant de gérer ou de transmettre des données informatiques, ou multimédias, et d'accéder à Internet.



téléphone intelligent n. m.
 mobile multifonction n. m.
 mobile n. m.
 téléphone multifonction n. m.
 ordiphone n. m.

En France, les termes *mobile multifonction* et *mobile* sont recommandés officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2018.

Au pluriel, on écrira : *des téléphones multifonctions*.

Les termes *téléphone multifonction* et *ordiphone* sont beaucoup moins fréquents que *téléphone intelligent* ou *mobile multifonction*.



smartphone

L'emprunt à l'anglais *smartphone*, surtout en usage en Europe francophone, n'est pas acceptable puisque son emploi est critiqué dans plusieurs ouvrages de référence québécois et qu'il est formé de constituants anglais.

anglais

smartphone

98. trace numérique (1)

Définition

Ensemble de données laissées de manière active et passive à la suite d'activités effectuées dans un environnement numérique.



trace numérique n. f.
empreinte numérique n. f.
trace électronique n. f.
trace en ligne n. f.

Par métonymie, le terme [trace numérique](#) et ses synonymes désignent également chacune de ces données.

anglais

digital trail
digital footprint
data exhaust
online trail
electronic trail

99. trace numérique (2)

Définition

Donnée laissée de manière active ou passive à la suite d'une activité effectuée dans un environnement numérique.

Notes

Les traces numériques laissées de manière active façonnent l'identité numérique. Il s'agit, par exemple, du nom et de l'adresse inscrits sur un formulaire en ligne, des pseudonymes utilisés pour clavarder, ou encore des commentaires émis sur les réseaux sociaux. Celles laissées de manière passive, comme l'adresse IP ou l'historique de navigation, sont souvent relevées par les sites Web grâce à des témoins.



trace numérique n. f.
empreinte numérique n. f.
trace électronique n. f.
trace en ligne n. f.

Le terme *trace numérique* et ses synonymes sont plus fréquemment employés au pluriel pour parler du présent concept. Au singulier, ces termes désignent également l'ensemble de ces données (voir [trace numérique](#)).

anglais

digital footprint
digital trace
digital trace data
online footprint
electronic footprint

Le terme *digital footprint* et ses synonymes sont plus fréquemment employés au pluriel pour parler du présent concept.



100. transfert

Définition

Processus par lequel un [document](#) original est déplacé sur un support faisant appel à une technologie différente ou converti dans un format différent.

Notes

En droit québécois, le document issu d'un transfert se distingue de la [copie](#), laquelle constitue une reproduction sur un même support ou sur un support utilisant une technologie identique.

Une page Web en format HTML qui est reproduite en format PDF sur le disque dur d'un ordinateur ou qui est imprimée sur une feuille de papier est un exemple de document résultant d'un transfert.



transfert n. m.



conversion n. f.

Le terme *conversion* se rapporte plus précisément à l'opération qui consiste à changer le format d'un document, sans modification de son contenu.

anglais

transfer

101. valeur juridique

Définition

Appréciation du caractère ou de l'utilité juridique de quelque chose.

Notes

On estime souvent la valeur juridique d'une chose par sa capacité à produire des effets en droit, par exemple créer, transférer ou éteindre des droits.

Selon le contexte, un acte, un statut, un document, une signature, une parole ou un objet, notamment, peut avoir une valeur juridique.



valeur juridique n. f.
valeur en droit n. f.

anglais

legal value

102. virtualisation

Définition

Processus permettant de créer une reproduction logicielle d'un composant matériel ou logiciel d'un système, capable de simuler les fonctionnalités de celui-ci, mais indépendante de l'infrastructure physique sous-jacente.



Notes

C'est la virtualisation qui permet de créer par exemple des machines virtuelles, des disques durs virtuels ou des serveurs virtuels, et qui est à la base de l'[informatique](#).

La virtualisation repose sur l'abstraction des ressources, qui permet de gérer et d'allouer celles-ci de manière flexible en masquant certains détails physiques. L'objectif principal est d'optimiser l'utilisation de ces ressources en permettant une allocation flexible et dynamique, ce qui améliore l'efficacité, la résilience et la gestion des systèmes.



virtualisation n. f.

anglais

virtualization
virtualisation

L'usage nord-américain a standardisé la graphie *-ization* dans des mots comme *virtualization*, alors que les deux graphies sont en usage au Royaume-Uni, où l'on observe une préférence pour *virtualisation*.



VOCABULAIRE DE L'INFORMATIQUE JUDICIAIRE

Pour accéder à l'ensemble des vocabulaires de l'Office québécois de la langue française :
oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/index_lexvoc.html.

Pour connaître les outils et les services linguistiques de l'Office :
vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/a-propos-de-la-vitrine-linguistique/offre-de-services-linguistiques.

Pour consulter les ressources de la Vitrine linguistique :
vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca.

Pour visiter le site de l'Office :
oqlf.gouv.qc.ca/accueil.aspx.

Abonnez-vous à nos infolettres



© Office québécois de la langue française, 2025

Office québécois
de la langue
française

Québec 